

DEC 158 /2022

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Marie Vandaele - Location d'un chalet en vue de présenter et vendre des articles de Noël pour le Marché de Noël du Vendredi 16 décembre 2022 au Dimanche 18 décembre 2022.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2016 portant sur les tarifs de location des chalets,
- Vu la proposition de **Marie Vandaele** pour un contrat de location d'un chalet,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec Marie Vandaele, commerçant, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 16 décembre 2022 au dimanche 18 décembre 2022, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Marie Vandaele agissant pour Bon sang de bois

572 route de Watten 59143 Millam N° SIRET : 89 850 712 400 011

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 16 décembre au dimanche 18 décembre 2022).

Horaires de la prestation : Le vendredi 16 décembre de 15h00 à 19h00, le samedi 17 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 18 décembre 2022 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet petit 2x2 : 30 € pour les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 9 décembre 2022.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, 9 décembre 2022

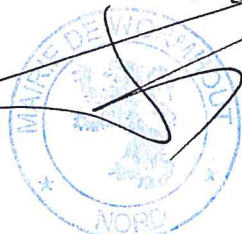
Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le
Publication ou notification le

15.12.22
19.12.22

Le Maire

Frédéric DEVOS



Frédéric DEVOS

